

N° CG 2007/II - 3^e/23
Séance du 23 MARS 2007

LIAISON RD105 - RD469 A HESINGUE ET HEGENHEIM

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-3^e/03 du Conseil Général du 15 décembre 2006 approuvant le budget primitif 2007 pour la constitution d'un réseau routier structurant,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ↳ décide d'engager les études préalables d'une liaison entre les RD105 et RD469 à HESINGUE et HEGENHEIM selon le programme décrit dans le rapport ;
- ↳ affecte, à cette fin, 100 000 € sur le programme A012 millésime 2007 pour l'opération « Liaison RD105 - RD469 à HESINGUE et HEGENHEIM » ;
- ↳ autorise à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la(des) consultation(s) y afférente(s).
- ↳ autorise à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre ...) et le règlement du(des) marché(s), nécessaire conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 23 MARS 2007
Publication 30 MARS 2007
Pour le Conseil Général
Président



Lucovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER